

## Séance du mercredi 27 juillet 2022

Le 27 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, le 19 juillet 2022, par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

**Etaient présents** : Mr LACARRIERE Christian, Mme ALAZARD Dominique, Mr ~~AURIERES Frank~~, Mmes ~~BELAUBRE Brigitte~~, ~~FABRE Régine~~, Mrs GAGNE François, LABORIE Nicolas, ~~LAURISSESGUES Julien~~, Mmes LAVEST Anne, ~~LHERITIER Nathalie~~, ROQUES Karine

**Absents excusés** : AURIERES Frank (procuration à LABORIE Nicolas), BELAUBRE Brigitte (procuration à LAVEST Anne), FABRE Régine (procuration à LACARRIERE Christian), LAURISSESGUES Julien, LHERITIER Nathalie (procuration à ALAZARD Dominique)

**Secrétaire de séance** : ROQUES Karine et LAVEST Anne

- Ordre du jour** :
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial non titulaire
  - Tarifs cantine et garderie scolaire pour l'année 2022/2023
  - Prorogation du contrat de travail de l'agent des services techniques à 80 %
  - Questions diverses :
    - \*Désamiantage de la toiture de la grange
    - \*FCS Voirie
    - \*Régularisation de la voirie au « Refrus »
    - \*Point sur les ressources humaines
    - \*Drapeau
    - \*Abri-bus
    - \*Reprise de l'appartement situé au-dessus de l'école
    - \*Sécheresse :
    - \*Syndicat Départemental d'Energie

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 14 juin dernier ; aucune observation n'est formulée, le compte-rendu sera donc signé.

### **OBJET** : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial non titulaire

#### **Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément au Code Général de la Fonction Publique L. 313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant que le bon fonctionnement des services techniques implique le recrutement d'un adjoint technique à temps non complet et donc la création d'un poste à durée indéterminée, pour assurer le ménage des salles de classe et de la mairie,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint technique - contractuel, emploi permanent à temps non complet annualisé, à raison de 5 heures 40 hebdomadaire.
- la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 382,

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 29 août 2022 :

Filière : Technique  
Cadre d'emploi : Adjoint Technique  
Grade : Adjoint technique territorial  
- ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2022, chapitre 012, article 6413.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré

**OBJET : Tarifs cantine et garderie scolaire pour l'année 2022/2023**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs pratiqués pendant l'année scolaire 2021/2022 :

- Garderie : 0.50 centimes d'euros la ½ heure, le matin ou le soir
- Cantine : 2.80 euros pour un repas enfant et 5.50 euros pour un repas adulte.

Il les informe que la commune de Cayrols, membre du RPI Cayrols Roumégoux, facture les repas enfant à 3.00 euros et les repas adultes à 7.50 euros.

Il propose, au vu de la réorganisation du service d'approvisionnement, en favorisant les produits issus de l'agriculture biologique, comme le préconise la loi Egalim, de revoir la tarification des repas enfant à 3.00 euros et adulte à 6.50 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- de maintenir en vigueur à ce jour, le tarif de la garderie, soit : 0.50 centimes la ½ heure
- d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire comme suit : 3.00 euros pour un repas enfant et 6.50 euros pour un repas adulte.

Ainsi fait et délibéré

**OBJET : Prorogation du contrat de travail de l'agent des services techniques à 80 %**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de travail de l'agent des services technique qui est à 80 % arrive à son terme fin septembre 2022 et que cet agent souhaite le pérenniser.

Monsieur le Maire est le seul décisionnaire et accepte cette demande ; il peut toutefois lui demander de reprendre à plein temps selon les besoins de la collectivité.

**OBJET : Questions diverses**

\*Désamiantage de la toiture de la grange : Un devis a été demandé auprès de la Société SARL Gouze de Murat et s'élève à 8 724 euros TTC.

Madame LAVEST Anne a assisté à une réunion au Conseil Régional et il semblerait que les petites collectivités puisse bénéficier d'une aide de 40 %, avec un maximum de 100 000.00 euros.

\*FCS Voirie : Le Département nous accorde une subvention de 7 786 euros pour la réfection de la voirie dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire.

\*Régularisation de la voirie au « Refrus » : Un potentiel échange de terrain entre Monsieur LASSALLE et la Commune de Roumégoux avait fait l'objet d'une délibération et d'une enquête publique lors d'un précédent mandat. La transaction n'avait pas abouti.

Après vérification auprès du notaire, ces documents sont toujours valables et cette transaction est acceptée par les deux parties à ce jour.

Le prix de la rétrocession serait de 0.30 centimes d'euros le m<sup>2</sup>, prix identique à des transactions antérieures semblables.

L'acte restera à établir auprès du notaire pour valider cet engagement.

Un chemin rural communal situé un peu plus bas intéresserait Monsieur LASSALLE ; un débat aura lieu à la prochaine séance du Conseil Municipal à ce sujet.

\*Point sur les ressources humaines : Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est obligatoire pour les agents et sera acté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Madame DELBOS du Centre de Gestion, doit venir en mairie le 12 août prochain pour faire le point sur le régime indemnitaire et la mise en place du CIA.

Pour l'agent d'animation qui a été très présente pendant l'absence de longue durée de la Directrice, il est décidé de lui octroyer un bon cadeau d'une valeur de 150 euros en reconnaissance du travail effectué.

\*Drapeau : Le drapeau des Anciens Combattants est très abimé ; des devis ont été demandés à divers fournisseurs afin d'en acheter un autre :

- <u>SEDI</u> : - brodé sur une face	756.96 Euros
-brodé sur deux faces	857.94 Euros
-impression sur 1 ou 2 faces	684.72 Euros

-Entreprise OVERLORD : 696.24 Euros avec la broderie « Combattants de Roumégoux ». Un autre devis avec la mention « Anciens Combattants de Roumégoux » est demandé, pour une taille de 90x90.

L'ONAC (Office National des Anciens Combattants) participe à hauteur de 150 euros, et le Conseil Départemental aurait également une enveloppe pour ce type d'investissement.

\*Abri-bus : Le dossier doit être redéposé avant le 5 août prochain pour l'abri bus installé par la Région qui finance la dalle à 80 %. Un devis a été demandé chez Chausson Matériaux et s'élève à 636.91 euros. Ce dossier passe en commission en septembre.

\*Reprise de l'appartement situé au-dessus de l'école : Le 5 août prochain, l'huissier vient constater l'état de l'appartement en présence de la locataire et établira un rapport à remettre en mairie.

L'Entreprise de nettoyage « BATISSE » sera contactée pour effectuer le nettoyage. Les barillets ont également été changés le 5 août en présence de l'huissier.

\*Sécheresse : Les arrêtés sont consultables sur [cantal.gouv.fr](http://cantal.gouv.fr)

\*Syndicat Départemental d'Energie : Une rencontre a eu lieu pour étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la Salle Polyvalente qui consomme actuellement 10 000 KW/an. Le coût serait de 50 000.00 euros pour un rendement de 30 000 KW. Un contrat avec EDF serait sur une durée de 20 ans.

Prochaine réunion :

Fin de séance :

Christian LACARRIERE

Anne LAVEST

Dominique ALAZARD

François GAGNE

Frank AURIERES  
(procuration à Nicolas LABORIE)

Brigitte BELAUBRE  
(procuration à LAVEST Anne)

Régine FABRE  
(procuration à LACARRIERE Christian)

Nicolas LABORIE

~~Julien LAURISSERGUES~~

Nathalie LHERITIER  
(procuration à ALAZARD Dominique)

Karine ROQUES